

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0026896

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 8095

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SAYARH RACHID

Date de naissance :

14/03/1962

Adresse : Lot 57a/1 Rue Hassan II, n° 7 Hay El Hara
Casablanca

Tél. : 06 61 02 83 525 Total des frais engagés : 2500 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur BEOURADA Salma
Spécialiste en Maladies et Chirurgie des Yeux
Bouan. Horradi, 2^e étage, Appt. N° 1
Bouskoura Casablanca Tel. 05 22 59 05 26

Date de consultation : 13/01/2023

Nom et prénom du malade : SAYARH SALMA

Age: 19

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Corrective ophtalmique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 13/01/2023

Signature de l'adhérent[e] :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/01 2023	CS		Gratuit	Docteur BENHADA Salma Spécialiste en Maladies et Chirurgie des Yeux Bouam. Benradi, 2 ^e étage, Appt. N° 1 Souskeur Casablanca - Tel: +212 52 50 05 20

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
M-A-D Optic Opticien Optométriste 63 Rue Iguibate Casa Akram Daali Inpe :065032633	26/11 23					2500,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS				MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION				DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION				FIN D'EXECUTION	
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
	H	25533412	21433552		
	D	00000000	00000000		
	B	00000000	00000000		
	G	35533411	11433553		
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession					
MONTANTS DES SOINS				MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	DATE DU DEVIS				DATE DU DEVIS
DATE DE L'EXECUTION	DATE DE L'EXECUTION				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Chirurgie de la cataracte
Chirurgie du glaucome
Chirurgie réfractive
Chirurgie des voies lacrymales
Contactologie
Angiographie
Angiographie rétinienne
Traitement par Laser



INPE : 091171223



جراحة الجلالة
جراحة المياه الزرقاء
جراحة تصحيح البصر بالليزر
جراحة مسالك الدمعة
العدسات اللاصقة
التقويم الشبكية
العلاج بالليزر

13 janvier 2013

Bouskoura, le : 13/01/2013

Mme SAYARH Salma

Monture + verres correcteurs
organiques anti-UV Antireflets amincis

OD = - 1.75 (- 0.50 à 165°)

OG = - 2.50 (- 0.50 à 160°)

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Iguibate Casa

Dr. BERRADA Salma
Spécialiste en Maladies et Chirurgie des yeux
Immeuble Herradi, 2^{ème} étage, Appartement N°1
Bouskoura Centre - Tél : 05 22 59 05 26
E-mail : drberradasalma@gmail.com



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° :

N° 503524
Casablanca, le: 26/11/23

Mme / Mr : SAYA R H Salma

Dr:

VL
OD : -1.95 (-0.50 A/65)
OG : -2.50 (-0.50 A/60)

Monture

1000,00

DH

VP-Add

OD :

OG :

Verres

1500,00

DH

Total à payer: 2500,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : Deed Milha

Cig Int Opt

m-a-d optic
~~Opticien Optométriste~~

63 Rue Rguibat Casa

Cachet et signature

Adresse: 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36
Capitale 100.000 - Patente: 35402703 - IF: 47232711 - RC: 6123
ICE: 002642590000069